

n° 11/2025

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 novembre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéry s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BRON, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Monique **RAVOUNA**, Christiane **ANDREU**, Lyliane **BAUER**, Rita **TOSCANO**, Magalie **BLACHE**.

Procuration : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**).

Absents : Mme Caroline **FERRAND**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : FINANCES – AUTORISATION SUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026.

Exposé du Président.

Nous vous rappelons que les dépenses d'investissement peuvent être engagées sur l'exercice 2026 jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration peut ainsi autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2026 sur le budget de la Résidence du Parc dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2025, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2026 de la Résidence du Parc dans la limite du quart des crédits ouverts pour ce budget au titre de l'exercice précédent, à savoir :

Budget de la Résidence du Parc.

Chapitres	BP 2025	25 %
21 – Immobilisations corporelles	1.156.075,20	289.018,80
Article 21351 (constructions)	1.132.075,20	283.018,80
Article 21838 (matériel de bureau)	5.000,00	1.250,00
Article 21848 (mobilier)	5.000,00	1.250,00
Article 2188 (autres matériels)	14.000,00	3.500,00
Total	1.156.075,20	289.018,80

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 26 novembre 2025
Le Président,

